

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 15/04/2026

Délibération N° 16- 2026**Séance du 29 avril 2026****Membres en exercice : 11****Présents : 11****Votants : 11****Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 2**

L'An Deux Mille Vingt Six le Vingt Neuf Avril à 18h
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Jean-Philippe MORESMAU, Maire.

Présents : MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M,
 CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, MOREAU H, ROCCO C.

Secrétaire de séance : JAUDON Laure

Objet : Création de délégations

L'Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT dispose que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs membres de ses adjoints ainsi qu'à des membres du conseil municipal.

M. le Maire propose de créer des délégations dans les domaines suivants ;

- Délégation aux Finances
- Délégation aux Personnels
- Délégation Risques, Environnements et Sécurités
- Délégation Culture et Festivités
- Délégation Patrimoine.
- Délégation Domaine Social
- Délégation Economie et Tourisme
- Délégation Urbanisme
- Délégation Aménagements et Travaux
- Délégation Police
- Délégation Territoires et Ecart,

Des arrêtés seront pris pour nommer les différents élus dans leur délégation en précisant explicitement la nature et l'étendue des fonctions qui font l'objet de cette délégation. L'arrêté stipulera le secteur d'activité délégué mais aussi son champ d'intervention.

Le conseil entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré pend acte de la création des différentes délégations.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,




Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture Le